

Séance du 6 février 2014

Date de convocation : le 30 janvier 2014

L'an deux mille quatorze, le six février à vingt heures trente, s'est réuni le Conseil Municipal dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur Daniel LELAIT, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents :

Etaient Présents : Daniel LELAIT, Jean-Claude KERVELLA, Charlette ROUSSEL, Danièle COROLEUR, Fabienne SIONNEAU, Jacques DUFURNIER, Christophe DESCHAMPS, Rémi JAVOY, Martine BAUDOIN, Nicole BOURGOIN, Micheline LINGER, Eric MAINARDI, Marie-Edith MERCIER, Nathalie RIETH.

Pouvoirs : /

Etait Absent : Olivier BOIS

Christophe DESCHAMPS a été nommé secrétaire.

ORDRE DU JOUR

⇒ **Approbation de la réunion de Conseil Municipal du 12 décembre 2013**

⇒ **Délibérations**

- Autorisation à donner à Monsieur le Maire pour signer la convention avec la CCVA dans le cadre de la formation « Certiphyto »

- Ouverture de crédits pour l'acquisition d'un camion pour le Service Technique et l'achat d'un adaptateur pour la saleuse

- Dénomination de voie à Nuisance suite au Permis d'Aménager n° PA 045.204.13.00001 au nom des conjoints Javoy

- Redevance pour occupation du domaine public

⇒ **Point sur les commissions**

⇒ **Questions diverses**

Monsieur le Maire ouvre la séance en indiquant :

- **une erreur à l'ordre du jour** : la convention à signer dans le cadre du « Certiphyto » est à passer avec la commune de Cléry-Saint-André et non pas la CCVA
- **une suppression de délibération mise à l'ordre du jour** : « Redevance pour occupation du domaine public » ; en effet, cette délibération a déjà été votée en Janvier 2013
- **le rajout de 2 points à étudier en séance** :
 - création d'un poste « Adjoint d'Animation de 1^{ère} classe »
 - annulation de la délibération n°2013/42 du 12 décembre 2013 créant la régie d'avance (« petits achats »)

Il passe ensuite à l'ordre du jour.

- **Approbation du compte-rendu de la réunion de Conseil Municipal du 12 décembre 2013** : le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.
- **Autorisation à donner à Monsieur le Maire pour signer la convention avec la commune de Cléry-Saint-André dans le cadre de la formation « Certiphyto »**

Monsieur le Maire expose qu'une nouvelle législation a été votée sur l'emploi et l'achat de produits phytosanitaires : toute personne susceptible d'acheter ou d'utiliser ces produits ne pourra désormais le faire sans certificat nominatif obtenu après une formation (durée de validité : 5 ans).

De ce fait, il y a obligation pour la commune de faire participer l'agent du Service Technique à une formation professionnelle pour la délivrance de cette autorisation.

La Mairie de Cléry-Saint-André propose une formation professionnelle groupée, ceci pour réduire le coût de la formation, assurée par le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT). Le coût de ces 2 journées de formation est porté à 60 € pour la commune de Mézières.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer la convention avec la commune de Cléry-Saint-André, et à reverser 60 € à cette même commune.

- **Ouverture de crédits pour l'acquisition d'un camion pour le Service Technique et l'achat d'un adaptateur pour la saleuse**

Suite au vol du camion au Service Technique, Monsieur le Maire informe qu'il est nécessaire d'acquérir un nouveau véhicule pour pallier aux besoins du service.

Le camion volé disposait également d'une télécommande pour la saleuse, utilisée en cas de neige et verglas ; cette télécommande se trouvant dans le véhicule volé, elle doit être de nouveau commandée.

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le Maire peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement qui seront inscrites au Budget Primitif 2014 dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget de l'exercice précédent (non compris les crédits afférents au remboursement de la dette).

Ainsi, les membres du Conseil Municipal autorisent Monsieur le Maire à procéder à une ouverture de crédit pour le **chapitre 21** du Budget Principal d'un montant de **16820 €**, soit le quart des réalisations de 2013 (25 % x 67 285 €).

- **Dénomination de voie à Nuisance suite au Permis d'Aménager n°PA 045.204.13.00001 au nom des consorts Javoy**

Suite à l'accord du Permis d'Aménager délivré aux consorts Javoy, pour l'aménagement de 5 terrains à Nuisance, il y a lieu de dénommer cette nouvelle voie.

Il est à noter que les rues sont habituellement dénommées par rapport au lieu-dit ; les terrains concernés se trouvent ici sur le lieu-dit « Le Petit Clos de Nuisance ».

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, décident de dénommer la nouvelle voie « Impasse du Petit Clos de Nuisance ».

- **Création d'un poste « Adjoint d'Animation de 1^{ère} classe »**

Un agent aujourd'hui au grade d'Adjoint d'Animation de 2^{ème} classe arrive en fin de contrat à durée déterminée le 6 février 2014.

Cet agent a obtenu le concours d'Adjoint d'Animation de 1^{ère} classe en 2013.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de créer le grade d'Adjoint d'Animation de 1^{ère} classe pour cet agent, qui s'investit beaucoup aujourd'hui sur la réforme des rythmes scolaires.

Le tableau des effectifs serait donc ainsi :

Grade	Catégorie	Effectifs temps complet	Effectifs temps partiel
Filière Administrative			
Adjoint Administratif 2 ^{ème} classe	C	Non pourvu	
Rédacteur Principal 2 ^{ème} classe	B	1	
Filière Technique			
Adjoint Technique 1 ^{ère} classe	C	Non pourvu	
Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} classe	C	1	
Adjoint Technique 2 ^{ème} classe	C		1 (14/35 ^{ème})
Adjoint Technique 2 ^{ème} classe	C		1 (19/35 ^{ème})
Adjoint Technique 2 ^{ème} classe			1 (21/35 ^{ème})
Adjoint Technique 2 ^{ème} classe	C	1	1 (30/35 ^{ème})
Adjoint Technique 2 ^{ème} classe	C		1 (25/35 ^{ème})
Filière Animation			
Adjoint Animation 1^{ère} classe	C		1 (21/35^{ème})
Adjoint Animation 2 ^{ème} classe	C	Non pourvu	Non pourvu (31/35 ^{ème})
Adjoint Animation 2 ^{ème} classe	C		Non pourvu (29/35 ^{ème})
Adjoint Animation 2 ^{ème} classe	C		Non pourvu (21/35 ^{ème})
Adjoint Animation 2 ^{ème} classe	C		1 (13/35 ^{ème})
Filière Médico-Sociale			
ATSEM	C	1	1 (28/35 ^{ème})

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, acceptent la création du poste d'Adjoint d'Animation de 1^{ère} classe » et approuvent le nouveau tableau des effectifs.

- **Annulation de la délibération n°2013/42 du 12 décembre 2013 créant la régie d'avance (« petits achats »)**

Le Conseil Municipal a décidé, dans la séance du 12 décembre 2013, la création d'une régie d'avances (« petits achats ») pour divers comptes (alimentation, cérémonies, bois...). Madame Coroleur y est désignée comme régisseur.

Or, le Trésor Public souligne qu'il y a incompatibilité de fonctions entre l'ordonnateur et le comptable.

De ce fait, il est nécessaire pour les membres du Conseil :

- d'annuler la délibération n°2013/42 du 12 décembre 2013
- d'en reprendre une nouvelle, sans mentionner le régisseur (mention non obligatoire)
- de désigner un nouveau régisseur, afin qu'un nouvel arrêté de nomination soit pris

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'annulation de la délibération n°2013/42 du 12 décembre 2013, approuve la nouvelle délibération ne mentionnant que la création d'une régie d'avances, et nomme Sandrine INGÉ-VRAIN, régisseur titulaire et Florence GRAVIER régisseur suppléant.

LES COMMISSIONS :

VOIRIE / SÉCURITÉ

Sécurité routière Nuisance :

Monsieur Kervella revient sur l'étude sur la sécurité routière, suite à l'accident qui a eu lieu Rue de Nuisance et qui n'a pas été causé par une vitesse excessive.

Les services de la DDT prêtent leur aide à la commune pour établir des propositions quant à la sécurisation du carrefour de Nuisance.

Une étude devrait parvenir en Mairie d'ici 2 semaines. Dès réception, une réunion sera organisée entre les habitants et le Conseil Municipal pour informer du coût financier envisagé. L'appréciation sur l'étude appartiendra à la nouvelle équipe municipale en place, qui pourra alors décider quel aménagement adopter pour réduire la vitesse dans le hameau.

Monsieur Kervella indique que 4 panneaux « Stop » sont interdits à un carrefour ; Monsieur Mainardi souligne qu'il existe de tels aménagements sur certaines communes.

Monsieur Kervella indique toutefois que l'assurance se retournerait contre la commune car ce n'est pas une signalisation réglementaire.

Vol de panneaux de signalisation :

Monsieur Kervella indique la recrudescence du vol des panneaux de signalisation. Certains panneaux ont été retrouvés dans des fossés et sur des chemins.

Carrefour des 4 rues :

Une tranchée drainante est en cours d'exécution.

COMMUNICATION

Monsieur Kervella informe les membres du Conseil Municipal qu'il serait plus sage d'informer la population sur le mode d'élection des conseillers municipaux.

Réunion de la commission : Lundi 17 février 2014 à 19 h 00.

La distribution de la notice explicative pourrait se situer dans l'idéal environ 1 mois avant les Élections Municipales.

SOCIAL

Repas des Anciens : réunion CCAS le Mardi 11 février 2014 à 19 h 00.

PERSONNEL

Madame SIONNEAU relate que le personnel a été rencontré dans le cadre des notations annuelles.

Pour information, cette notation disparaîtra au 1^{er} janvier 2015 et laissera la place à des entretiens annuels d'évaluation, qui sont déjà mis en place sur la commune mais pas de manière officielle.

Il a été constaté que le climat est bon dans sa globalité.

RYTHMES SCOLAIRES

Topo ci-joint

Monsieur le Maire expose le déroulé des réunions sur la réforme, et donne la situation à ce jour.

Le projet est arrêté pour l'école le Mercredi matin, c'est-à-dire 5 jours d'ouverture des locaux communaux (école + garderie).

Il faut prévoir une grosse somme (coût estimé et non encore vérifié : minimum 150 €/an/enfant).

Les élus s'orientent dans la mesure du possible sur une gratuité des TAP.

FINANCES / ENVIRONNEMENT

Madame Coroleur informe que la Commission Communale des Impôts Directs (CCID) se réunira le Vendredi 7 mars à 19 h 00.

Tout en selle : commission Four à pain : Dimanche 25 mai au lieu du 18 mai.

PDIPR : une réunion est prévue entre les élus de la commune, la CCVA et le Conseil Général. Plusieurs panneaux de signalisation sont à remplacer, d'autres sont à commander.

Agenda 21 :

Réunion le Mercredi 19 février à 20 h 30 à la Salle des Fêtes de Mézières : les personnes qui s'étaient inscrites pour organiser les groupes seront reçues.

Commission Finances : début Mars 2014 (à confirmer).

Crèche des Marmousets : réunion le Mardi 18 février à 18 h 30 à Mareau-aux-Prés.

URBANISME / TRAVAUX

Eglise :

Madame Roussel mentionne que les travaux sur les gouttières ont été effectués le 14 février.

Elle informe également que l'entreprise va revenir damer le parvis.

Il serait également nécessaire de créer 2 potelets amovibles devant le lotissement pour une sortie en façade car des désagréments sont constatés lors des funérailles.

Tout ceci sera étudié au moment de la réunion de fin de chantier.

Commission Travaux : Mercredi 12 février à 19 h 00.

Monsieur Mainardi rappelle qu'il était prévu que les sanitaires des employés soient rénovés et qu'il serait bien de remettre ce dossier à l'ordre du jour.

Bâche incendie au Chêne des Broses :

Elle est réparée et de nouveau remplie depuis le 5 février ; aucune fuite n'est plus constatée

Garderie périscolaire : réunion le Jeudi 20 février en présence du cabinet V+C Architecture.

DIVERS :

Recensement de la population :

Monsieur Kervella, coordonnateur, souligne que les agents recenseurs ont été très performants et efficaces.

Le recensement sera globalement terminé en fin de semaine ; il ne restera plus que quelques résidences secondaires à recenser.

Les chiffres réels de la population seront diffusés en Juin 2014.

Redécoupage cantonal :

Le rapport d'activités du Conseil Général relatif au projet de redécoupage cantonal est consultable en Mairie.

Monsieur le Maire souligne que tout le monde a son mot à dire en tant que citoyen, et que des inquiétudes sont à prévoir dans l'avenir.

SCOT :

Monsieur Javoy aimerait connaître où en est ce projet. Monsieur le Maire répond que cela se situe au niveau du Pays, et qu'il faut prévoir une durée de 3 ans minimum avant quoi que ce soit.

Rétrocession de voirie « Le Clos de Manthelon » :

La signature est prévue chez le Notaire le Lundi 10 février 2014.

Il faudra demander aux services du cadastre d'enlever le n° de parcelle sur la voie.

Restauration scolaire :

Madame Baudoin informe que 2 représentantes des parents d'élèves se sont rendues le 3 février dernier au restaurant scolaire à l'heure du service.

Le constat est bon : bonne cuisine, bonne ambiance, pas trop bruyant.

Projet Conseil Général : élargissement de la départementale D215 :

Monsieur Mainardi avise les membres du Conseil Municipal que le Département a déposé un pré-projet de déplacement des réseaux électriques, ce qui signifie donc que le projet avance.

Enfouissement des réseaux au carrefour de Léseau :

Monsieur Mainardi informe que ces travaux sont prévus au 2^{ème} semestre 2014.

Une rencontre aura lieu avec les élus.

Fin de la séance : 22 h 15

Date du prochain Conseil Municipal : Jeudi 13 mars 2014 à 20 h 30

Daniel LELAIT	Jean-Claude KERVELLA	Danielle COROLEUR
Charlette ROUSSEL	Fabienne SIONNEAU	Jacques DUFOURNIER
Rémi JAVOY	Eric MAINARDI	Martine BAUDOIN
Micheline LINGER	Nicole BOURGOIN	Marie-Edith MERCIER
Nathalie RIETH	Christophe DESCHAMPS	